

N^o 3 L'an mil huit cent dix-sept et le dix-huit de
Acte de trois de janvier, à dix heures du matin, par devant nous,
maire de Lyaud, Joseph, Maire et officier de l'Etat civil de la
Commune de Lyaud, Canton et Arrondissement de Annemasse,
Département de la Haute-Savoie, a comparu le Sieur
Fillon Marie, (Fillon, âgé de vingt-huit ans, lequel nous
a présenté un enfant du sexe féminin, qu'il nous a déclaré
né le dix-sept janvier, à dix heures du soir, dans son
domicile de lui déclarant et de ce Signez Louise, son
épouse, dont il est né et a déclaré donner à cet enfant
le prénom de Marie
La déclaration et présentation ont été faites en présence
des Sieurs Bouchet Joseph, Laboureur âgé de quarante-
cinq ans et de Bandon Jean-Louis, Laboureur âgé de vingt-neuf ans, tous domiciliés dans
cette commune, lesquels, ainsi que le sera, ont signé avec
nous le présent acte, après lecture faite.
Bouchet Bandon
Fillon